

**Association Française de Développement  
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest  
C% Association VELO  
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse  
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 15 Juillet 1999

Mr Alain LAMASSOURE, Président  
District Bayonne-Anglet-Biarritz  
15, Avenue Foch 64100 Bayonne  
Fax:05 59 44 72 99

Objet: demande de prise en compte des Véloroutes  
et Voies Vertes dans le schéma directeur cyclable du  
District BAB (Plan de Déplacements Urbains)

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

Le C.I.A.D.T. du 15-12-98 a décidé d'inscrire le "Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes" parmi les projets de développement susceptibles de recevoir le soutien de l'Etat, dans le cadre du prochain contrat de Plan Etat-Région en cours de préparation, sur la période 2000-2006 (voir décision du CIADT et cahier des charges ci-joints).

Cette décision de l'Etat montre le grand intérêt économique et social (création d'emplois) du projet de réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt national, et des itinéraires régionaux qui pourront être reliés à ce réseau.

L'AF3V a demandé au Président du Conseil Régional d'Aquitaine de décider un programme régional de Véloroutes et Voies Vertes, reprenant les itinéraires du réseau d'intérêt national (voir notre lettre du 21-01-99 ci-jointe). Le président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a également été sollicité.

Ce programme devrait comprendre deux itinéraires cyclables qui traversent le District B.A.B.:

1- la "Véloroute Atlantique", itinéraire le long du littoral aquitain, retenu dans le schéma national et donc subventionnable par l'Etat.

Cet itinéraire est déjà en grande partie réalisé, en site propre, dans les Départements de la Gironde et des Landes. Il arrive, pour le moment au nord de Bayonne à Ondres.

2- la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour", qui ne figure pas dans le schéma national, mais est demandée par l'AF3V. Elle sera réalisée dans la Haute-Garonne par le Département qui a retenu l'axe Toulouse-Sud du Département, le long de la Garonne, comme un axe structurant de son schéma directeur d'itinéraires cyclables. Elle existe déjà en partie dans la vallée de l'Adour, où le département des Landes remet en état les "chemins d'eau" sur la rive droite de l'Adour. Ils sont actuellement praticables entre Saubusse et Bayonne.

Ces deux itinéraires devront traverser la zone du District Bayonne-Anglet-Biarritz:

- la "Véloroute Atlantique" devra longer la mer du nord au sud:

- arrivée jusqu'au Boucau par le RD 308 et traversée de l'Adour par le nouveau pont;
- traversée de Bayonne;
- jonction Bayonne/Hendaye.

Celle-ci pourrait utiliser la liaison cyclable existant par les rives de la Nive, puis Arcangues, Arbonne, et Guétary, et enfin en bord de mer. Mais il faudrait alors réhabiliter et compléter cet aménagement ancien, dégradé, et dont des portions importantes sont peu adaptées au cahier des charges des Véloroutes et Voies Vertes.

Il serait souhaitable d'aménager à terme un deuxième itinéraire plus conforme au cahier des charges des Voies Vertes, qui demande un passage dans les villes et les sites touristiques, des dénivelés faibles et des itinéraires le plus sécurisés possible.

Cet itinéraire plus direct et longeant la côte, emprunterait le RD52, passerait à la Chambre d'Amour puis à Biarritz ville (bord de mer), Bidart, et Guétary où il rejoindrait la liaison cyclable actuelle.

- la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour" devra rejoindre le centre de Bayonne, en longeant la rive droite de l'Adour.

Elle pourrait utiliser l'aménagement cyclable prévu par la ville de Bayonne sur cette rive du fleuve.

**Nous vous demandons que ces deux itinéraires cyclables d'intérêt régional et national soient pris en compte dans le schéma directeur cyclable que le District Bayonne-Anglet-Biarritz va élaborer, dans le cadre de la préparation du Plan de Déplacements Urbains.**

Nous espérons que vous répondrez positivement à nos demandes, et retiendrez les premières propositions faites dans cette lettre.

Nous sommes disposés à vous fournir des propositions plus détaillées d'itinéraires cyclables et de types d'aménagement pour ces deux Véloroutes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Vice-Président de l'Association

Vélo

Copie à:

- Mr VATIN, Chef de l'arrondissement territorial de Bayonne de la Direction Départementale de l'Équipement

PJ:

- Copie de notre lettre au Président du Conseil Régional d'Aquitaine (lettre du 21/01/99)
- Copie de notre Contribution écrite aux travaux de l'Atelier Tourisme:  
"Développer des Véloroutes et Voies Vertes le long des Voies d'eau de la Région Aquitaine" (19 pages)
- Dépliant de présentation de l'AF3V
- articles "Le Monde" du 21/11/98 et "Le Nouvel Observateur" 3-12-98

- Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de Véloroutes et Voies Vertes"
- projet de cahier des charges pour le schéma national de Véloroutes et Voies Vertes +  
carte du schéma national des Véloroutes.